

FORMATION INITIALE

Guides- files / Serres- files

Réf : AFP INC 05 - 01/2020 Maj 05/ 01/ 2022



PUBLIC : Cette action de formation est destinée à toute personne de l'entreprise (volontaire) désignées à intégrer les équipes d'évacuation (chargé d'évacuation)

Réf : Code du Travail : article R4227-39

- « La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. »

PREREQUIS : Aucun

TARIF: 380 Euros

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre l'intérêt de la réglementation ;
- Réagir face à une alarme incendie ;
- De connaître les consignes incendies de son établissement ;
- S'organiser pour évacuer et connaître les itinéraires pour rejoindre le point de rassemblement.

CONTENU :

Théorie : La réglementation incendie- l'alarme incendie - Les dégagements et le balisage – le point de rassemblement -La consigne incendie - principe de l'évacuation – le rôle et mission du Guide File, du Serre File et du responsable d'évacuation - Le plan d'évacuation.

Pratique : Repérage des cheminements d'évacuation, du point de rassemblement et des organes de sécurité.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Moyens pédagogiques : Salle de cours, ordinateur, vidéo projecteur, diaporama, plan de l'entreprise, documents stagiaires (support de cours, documents divers)

Méthodes pédagogiques : Exposé interactif - méthode démonstrative et applicative.

EVALUATION : Validation des compétences par une mise en situation pratique.

VALIDITE : 36 mois

DUREE - MODALITES PEDAGOGIQUES

Délai d'accès : Inscription 3 semaines avant la formation.

Date : déterminée sur la convention

Durée de la formation : 3h30

Lieu de la formation : (déterminé sur la convention)

Le nombre de participants : 4 à 10 stagiaires Maximum pour un formateur

Convention : Une convention de formation est établie entre AFP et le client à minima de 3 semaines avant la date de formation.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION :

Feuille de présence émarginée par demi-journée, fiche de suivi, évaluation des acquis des stagiaires, évaluation à chaud, attestation de fin de formation.

CONTACT :

Administration et Référente Handicap :

Corine TASSET (Gérante)

csformation@orange.fr

Tél. 06 19 70 46 06

Conseiller pédagogique : Thierry TASSET

csformation@orange.fr

Tél. 06 87 50 50 25

QUALITE DU FORMATEUR :

Sapeur-pompier ou formateur incendie



Pour les personnes en situation d'handicap : AFP louera une salle de formation accessible au sens du CCH : Art 111-9-7. Sur demande, les cours sont également adaptables.

AUDIT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Organisme de Formation Professionnelle n°73 82 00481 82 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

Tél : 06.87.50.50.25 / 06.19.70.46.06

E-mail : csformation@orange.fr

www.afpgrandsud.com

N° Siret : 511 910 598 00016 APE 8559A